

Procès-verbal

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

3 juin 2021

Sous la présidence de M. Frederick Blake Jr., la séance est ouverte à 13 h 33.

Déclarations de ministres

- 170-19(2) La ministre responsable de la condition de la femme fait une déclaration concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- 171-19(2) La ministre de l'Infrastructure fait une déclaration sur le Service de transport maritime.
- 172-19(2) La ministre responsable de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest fait une déclaration concernant la formation et l'apprentissage.

Déclarations de députés

- 758-19(2) Le député de Hay River Sud fait une déclaration concernant l'anxiété liée à la pandémie.
- 750-19(2) La députée d'Inuvik Twin Lakes fait une déclaration concernant les inégalités des politiques en matière de ressources humaines pour les infirmiers.
- 760-19(2) Le député de Frame Lake fait une déclaration concernant le groupe de travail formé de représentants de la Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- 761-19(2) La députée de Great Slave fait une déclaration concernant le quai de la mine Con.
- 762-19(2) Le député de Nunakput félicite les diplômés 2021 de Nunakput.

- 763-19(2) La députée de Thebacha fait une déclaration sur le projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique Taltson.
- 764-19(2) La députée de Kam Lake fait une déclaration concernant l'évaluation nationale des infrastructures effectuée par le gouvernement fédéral.
- 765-19(2) Le député de Yellowknife Nord fait une déclaration concernant les heures d'ouverture du Bureau de l'immatriculation et des permis de conduire de Yellowknife.
- 766-19(2) Le député de Nahendeh reconnaît le soutien offert par les entreprises et la population à la suite des inondations.

Dépôt de documents

- 427-19(2) Rapport annuel de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (juin 2021). Document déposé par la ministre responsable de la condition de la femme.
- 428-19(2) Lettre de suivi à la question orale 520-19(2) : Prestation de services intégrés axée sur la clientèle. Document déposé par la première ministre.

Motion

- 35-19(2) Établissement de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales

La députée de Kam Lake propose :

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui de la députée d'Inuvik Boot Lake, que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest de 2021 soit établie;

EN OUTRE, je propose que l'Assemblée législative recommande à la commissaire des Territoires du Nord-Ouest la nomination de M. Ted Richard, de Sydney, en Colombie-Britannique, au poste de président, de M. Glen Abernethy, de Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest et de M. Jack Rowe, de Hay River, aux Territoires du Nord-Ouest, au poste de membre de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest de 2021.

La motion est ADOPTÉE.

La députée de Kam Lake propose :

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui de la députée d'Inuvik Boot Lake, que les lignes directrices suivantes soient établies pour la Commission de délimitation des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest de 2021 :

- 1) La Commission doit réexaminer les circonscriptions électorales existantes en s'appuyant sur le recensement le plus récent et le plus précis et sur d'autres données sur la population disponibles.
- 2) En respectant les conventions constitutionnelles canadiennes, il faut respecter la parité relative entre les circonscriptions électorales dans la mesure du possible, sauf dans l'éventualité où des circonstances exceptionnelles exigeraient une dérogation.
- 3) Il demeure entendu que la parité relative signifie que l'écart en pourcentage entre le nombre de personnes dans une circonscription et la moyenne ne devrait pas dépasser 25 %.
- 4) En plus de ses recommandations, quelles qu'elles soient, la Commission doit proposer une façon de délimiter les circonscriptions électorales dans un scénario où l'Assemblée législative serait composée d'au moins 19 députés.
- 5) La Commission doit préparer un rapport provisoire contenant ses propositions de limites des circonscriptions électorales qui seront examinées par le public et discutées lors d'audiences publiques.
- 6) La Commission doit créer un site Web ou un autre dispositif accessible au public, en plus des audiences publiques, pour recevoir des commentaires sur les délimitations existantes et celles qui sont proposées.
- 7) Tous les commentaires envoyés à la Commission seront considérés comme des documents publics.
- 8) La traduction simultanée dans les langues officielles doit être mise à la disposition du public lors des audiences quand l'utilisation d'une langue officielle dans une collectivité ou une région donnée est suffisante pour justifier l'emploi des services de traduction.

9) Si la Commission n'est pas en mesure de mener son mandat à bien en respectant le budget alloué, elle peut demander des fonds supplémentaires à l'Assemblée législative.

10) Le rapport final de la Commission, dans lequel figurent ses recommandations, doit être présenté en anglais et en français au président et au greffier de l'Assemblée législative au plus tard douze mois après la constitution de la Commission.

La motion est ADOPTÉE.

Première lecture de projets de loi

Projet de loi 33 *Loi sur la Journée nationale des peuples autochtones*

Projet de loi déposé par la ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones.

La députée de Range Lake, appuyée par la députée d'Inuvik Boot Lake, propose d'entreprendre la première lecture du projet de loi 33, *Loi sur la Journée nationale des peuples autochtones*.

La motion est ADOPTÉE.

Projet de loi 34 *Loi n° 1 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*

Projet de loi présenté par la ministre des Finances.

La députée de Yellowknife Sud, appuyée par la députée d'Inuvik Boot Lake, propose d'entreprendre la première lecture du projet de loi 34, *Loi n° 1 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*.

La motion est ADOPTÉE.

Deuxième lecture de projets de loi

Projet de loi 34 *Loi n° 1 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*

La députée de Yellowknife Sud, appuyée par la députée d'Inuvik Boot Lake, propose d'entreprendre la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi n° 1 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*.

La motion est ADOPTÉE.

Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

La présidente (députée d'Inuvik Twin Lakes) signale que le Comité plénier a fait l'examen du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, du rapport de comité 15-19(2), Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales sur l'examen de la vérification de 2020 du Bureau du vérificateur général concernant l'éducation aux Territoires du Nord-Ouest, de la petite enfance à la 12^e année, du rapport de comité 16-19(2), Rapport du Comité permanent des affaires sociales sur la première phase de l'examen sur le logement concernant les besoins des propriétaires et des locataires privés des TNO, de la déclaration de ministre 161-19(2), *Une reprise en force : Plan de relance économique et sociale après la COVID-19*, du document déposé 412-19(2), Budget supplémentaire des dépenses n° 1 pour 2021-2022 (dépenses de fonctionnement), et du document déposé 413-19(2), *Une reprise en force : Planifions ensemble la relance économique et sociale des TNO*; fait état des progrès réalisés, soit l'adoption de trois motions; et annonce que le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est prêt pour la troisième lecture, que l'examen du document déposé 412-19(2), Budget supplémentaire des dépenses n° 1 pour 2021-2022 (dépenses de fonctionnement), est terminé, que la Chambre approuve ce budget et qu'un projet de loi portant sur l'affectation de crédits découlant de ce budget doit être présenté dans les plus brefs délais.

Motion du Comité 131-19(2)

La députée de Yellowknife Sud propose :

JE PROPOSE que le Budget supplémentaire des dépenses n° 1 pour 2021-2022 (dépenses de fonctionnement), soit modifié en changeant, sous la Division de la diversification économique et du soutien aux entreprises du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, le montant non autorisé au préalable à 452 000 dollars.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité 132-19(2)

La députée de Yellowknife Sud propose :

JE PROPOSE que le Budget supplémentaire des dépenses n° 1 pour 2021-2022 (dépenses de fonctionnement), soit modifié en changeant, sous la Division des activités liées aux hydrocarbures et aux ressources minérales du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, le montant non autorisé au préalable à moins 118 000 dollars.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du Comité 133-19(2)

Le député de Frame Lake propose :

QUE soit conclu l'examen du document déposé 412-19(2), Budget supplémentaire des dépenses n° 1 pour 2021-2022 (dépenses de fonctionnement), et que ce document soit recommandé pour examen par l'Assemblée législative par l'entremise d'un projet de loi portant sur l'affectation de crédits.

La motion est ADOPTÉE.

La députée d'Inuvik Twin Lakes, appuyée par le député de Frame Lake, propose l'adoption du rapport du Comité plénier. La motion est ADOPTÉE.

Troisième lecture de projets de loi

Projet de loi 34 *Loi n° 1 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*

La députée de Yellowknife Sud, appuyée par la députée d'Inuvik Boot Lake, propose d'entreprendre la troisième lecture du projet de loi 34, *Loi n° 1 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*.

La ministre des Finances demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Great Slave, Kam Lake, Frame Lake, Yellowknife Nord, Inuvik Twin Lakes, Nahendeh, Sahtu, Inuvik Boot Lake, Hay River Nord, Hay River Sud, Thebacha, Yellowknife Sud, Range Lake, Yellowknife Centre. (14)

Contre : (0)

Abstention : (0)

La motion est ADOPTÉE.

Le président lève la séance à 18 h 52.



Monsieur Frederick Blake Jr.
Président de l'Assemblée législative



Monsieur Tim Mercer
Greffier de l'Assemblée législative